

Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Nom : DELERUE OLIVIER
23 Boulevard Guillemain
64000 PAU Tél 05 59 84 41 95
dénommé le bailleur d'une part,

et :

Nom :
.....

dénommé le locataire d'autre part.

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période
du au

Adresse de la location : **Résidence Néouvielle 215**
25 rue Madame de Maintenon
65120 BAREGES

Montant du loyer :
charges comprises, sauf la taxe de séjour (0,50 Euros par jour et par personne)

Le locataire doit verser un acompte de 50 pour cent à la réservation du logement.

Le solde du prix de la location et le dépôt de garantie devront être versés dans la semaine précédant le séjour, et au plus tard le jour de la remise des clés.

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé) et le descriptif des lieux loués .

Fait en deux exemplaires à le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Conditions générales du contrat de location saisonnière

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.
2. Les heures d'arrivée sont prévues **le samedi après-midi de 16 h à 18 h** .
Les heures de départ sont prévues **le samedi matin de 9 h à 11 h**
3. Il est convenu qu'en cas de désistement :
La somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte**, l'engagement est considéré comme définitif.
Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts d'un montant minimum égal à l'acompte versé à la réservation. En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte .
4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille. Le locataire ne pourra introduire dans le logement loué **aucun animal de compagnie**.
6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...
7. Le preneur s'engage à **s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
8. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.
9. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

État descriptif du contrat de location saisonnière

Nom et prénom du bailleur : DELERUE OLIVIER
 23 Boulevard Guillemain
 64000 PAU Tél 05 59 84 41 95

• RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT

Adresse du logement loué : Résidence Néouvielle 215
25 rue Madame de Maintenon
65120 BAREGES

Type de location : Appartement
 Année de construction : 1979
 Superficie totale : 65 m²
 Etage : 2
 Chauffage : Gaz Électricité Autre :
 Ascenseur : Oui Non
 Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui Non
 Le locataire a la jouissance : Jardin Parc Cour Garage

• DESCRIPTION DU LOGEMENT Nombre de pièces principales : QUATRE

	<i>Surface (m²)</i>	<i>Nombre de fenêtres</i>	<i>Nombre de lits</i>	<i>Exposition et Vue</i>	<i>Mobilier et l'équipement sanitaire pour les chambres</i>
<i>Cuisine</i>	13	1		Nord Est village et montagne	
<i>Séjour</i>	21	2	2	Ouest village et montagne	2 lits gigogne jumelables 80 x 190
<i>Salle de bain</i>	4,5	0			Baignoire WC lavabo
<i>Chambre 1</i>	11	1	1	Sud balcon	1 lit 160 x 200
<i>Chambre 2</i>	4 + 6	2	2	Sud balcon	2 lits 80 x 190

Les chambres sont équipées d'oreillers, de couvertures et de couettes. Vous pouvez porter des draps ou des housses de couettes, à votre convenance.

Y a-t-il les équipements suivants :

Cuisinière au	<input type="checkbox"/> gaz de ville	<input type="checkbox"/> au butane	<input checked="" type="checkbox"/> à l'électricité
Evier à eau chaude et froide	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Réfrigérateur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non avec compartiment congélateur	
Lave-vaisselle	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Mixer	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Cafetière électrique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Cafetière filtre et Nespresso
Batterie de cuisine complète	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Appareil à raclette	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Vide-ordures	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	

Nombre de WC : 1 dans la salle de bains Nombre de salles d'eau : 1

Salle d'eau 1 : Surface : 4,5 m²

Douche Baignoire WC

Divers :

Téléphone	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Télévision	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Tv dans le séjour et dans la cuisine
Lave-linge	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Fer à repasser	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Aspirateur	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Sèche-cheveux	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

• **SITUATION DU LOGEMENT DANS LA LOCALITÉ**

Distance du centre-ville : ...150 m Distance de la gare SNCF : ... 38 km
Distance de l'aéroport : ... 50 km Distance de l'hôpital : ...38 km

Autres précisions : Thermes de Baresges à 500 m

Signaler les inconvénients du voisinage (bruits, odeurs, etc.) : néant

• **MODALITÉS ET PRIX DE LOCATION**

Prix du au prixEuros

Les heures d'arrivée et de retard : 16 heures à 18 heures (si retard téléphoner 06 31 09 76 91)

Charges (eau, électricité, chauffage) : comprises non comprises

Ménage en fin de séjour compris non compris

Ménage quotidien compris non compris

Taxe de séjour à acquitter : 0,50 € (par personne et par jour)

Loyer d'avance (acompte) : Montant : € Payable le :

Solde : € (payable le)

Dépôt de garantie : € (payable le)